Écrit par ARS Rhône-Alpes
Jeudi, 29 Mars 2012 14:01 -

> pour faire un point sur les relations entre les établissements et l'ARS, deux ans après sa création

Christophe JACQUINET, directeur général de l'**ARS Rhône Alpes** a rencontré pour la première fois le 22 mars dernier l'ensemble des
directeurs de centres hospitaliers
et certains
présidents
des
commissions médicales d'établissement
de la région Rhône Alpes, suite à l'invitation de la
Conférence régionale des directeurs de centres hospitaliers
(qui regroupe près de 70 établissements hospitaliers publics, hors CHU) qui se réunissait au centre hospitalier spécialisé du Vinatier à Lyon.

A cette occasion, Christophe JACQUINET a tenu à remercier l'ensemble des dirigeants hospitaliers pour leur mobilisation pendant la période hivernale et les périodes de tensions hospitalières qu'ont connu plusieurs établissements de la région jusqu'en février dernier. Il a souligné « l'exceptionnelle mobilisation des professionnels hospitaliers et des médecins, en particulier dans les services d'urgences, pour faire face à l'afflux de patients souvent âgés, du fait de l'épidémie de grippe saisonnière qui s'ajoutait, dans certains hôpitaux, à un recours exceptionnel aux services d'urgences en raison de la haute saison touristique ». Le directeur général de l'ARS a demandé aux dirigeants hospitaliers de bien vouloir transmettre ces remerciements, pour leur engagement et leur sens du service public, à l'ensemble des médecins et des personnels de leur établissement.

Les échanges entre les dirigeants hospitaliers et le directeur général de l'ARS ont notamment porté sur les nouveaux modes de recrutement des médecins, la permanence des soins dans les établissements de santé et également sur la politique nationale concernant les achats hospitaliers publics et sur sa déclinaison régionale.

Concernant les nouveaux contrats d'exercice des médecins, prévus dans la loi Hôpital, patients, santé, territoires de juillet 2009 (contrat de cliniciens, contrat d'exercice libéral à l'hôpital), Christophe JACQUINET a insisté sur la nécessité pour les établissements publics de santé de développer une coordination entre les dirigeants hospitaliers d'un même territoire pour la conclusion de ces contrats. « Tout doit être fait pour renforcer l'attractivité des équipes médicales à l'échelle du territoire d'une communauté hospitalière de territoire ou d'un bassin hospitalier et aussi éviter toute situation de concurrence et de surenchère entre établissements ».

Il a par ailleurs indiqué que sa préoccupation principale concernant ces nouveaux contrats est le maintien d'une cohésion médicale forte au sein des établissements, de façon à maintenir un projet médical fort dans les hôpitaux publics. L'agence en fera donc une condition à l'agreement de ces contrats, après un échange étroit avec le directeur et le président de la commission médicale d'établissement, pour vérifier la bonne acceptation interne de ceux-ci.

Il a par ailleurs souligné la qualité du travail partenarial qui est en cours sur la définition des schémas cibles en matière de permanence des soins en établissements de santé et a mis en exergue l'implication des communautés médicales et des décideurs hospitaliers dans l'optimisation des dispositifs d'astreintes et de gardes. Il a rappelé que l'objectif est bien de couvrir l'ensemble des territoires par des lignes d'astreintes dans les spécialités indispensables à la réalisation de l'activité d'urgence et d'en assurer le financement.

Christophe JACQUINET en a profité pour recueillir l'avis des dirigeants hospitaliers sur les modalités de travail entre l'ARS et les établissements de santé, près de deux ans après la création de l'agence. Cet échange très ouvert a permis de constater l'identité de vue entre les responsables des établissements et le directeur général de l'agence quant à la qualité des relations entretenues depuis la création de l'ARS, mais aussi quant à la nécessité d'optimiser le fonctionnement interne de cette agence encore jeune, afin de simplifier les procédures (en particulier les demandes d'informations de l'ARS aux établissements) et afin de mieux coordonner au sein de l'agence les relations avec les établissements de santé.

Le directeur général a annoncé qu'il proposerait prochainement aux fédérations hospitalières que soit constitué un groupe de travail régional commun aux établissements de santé et à l'ARS, chargé de faire des propositions de simplification dans le champ de la régulation hospitalière. Ces propositions alimenteront le travail engagé par l'ARS pour simplifier ses

propres procédures et pourront aussi être présenté au Conseil national de pilotage du réseau des ARS si cela le nécessite.

Enfin, il a appelé de ses voeux la participation des équipes hospitalière à l'élaboration des projets territoriaux de santé qui commence actuellement dans les cinq territoires de santé de la région, en indiquant que cette élaboration serait animée par les cinq coordinateurs de territoires et les huit délégués départementaux de l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes.